

# Schéma organisationnel de la fédération Sud-Ptt

## Syndicats Sud-Ptt départementaux

Ils regroupent les adhérents du secteur des activités postales et des Télécommunications sur un même département.

Les adhérents peuvent être organisés en section (sur un établissement ou une localité). Les adhérents désignent des représentants au Conseil syndical. Le Conseil met en place un exécutif (bureau, secrétariat) au sein duquel se trouvent le secrétaire, le trésorier.

## Congrès national

Il se réunit tous les trois ans.

Il procède au bilan d'activité, définit les orientations, et élit le bureau fédéral (exécutif de 50 membres : dont 9 venant de province et 9 femmes ; deux collègues : un La Poste et un France Télécom, chacun de 25 membres).

Il est composé des délégués, désignés par tous les syndicats départementaux de la fédération, et du bureau fédéral sortant. Les syndicats disposent d'un nombre de mandats correspondant à leur nombre d'adhérents ; chaque membre du bureau fédéral sortant dispose d'un mandat.

## Comité fédéral

Il se réunit trois fois par an sur trois jours en séance ordinaire.

Organe politique de la fédération entre deux congrès, il précise les orientations dans le respect des mandats du dernier congrès ; il contrôle l'activité du bureau fédéral.

Il est composé de délégués mandatés par tous les syndicats départementaux et des membres du bureau fédéral. Le nombre de délégués, comme le nombre de mandats, est proportionnel au nombre d'adhérents. Les membres du BF disposent d'un mandat.

A la possibilité de retirer son mandat de permanent à un membre du secrétariat fédéral.

## Bureau fédéral

Il se réunit une fois par mois sur deux jours (un en plénier, un en secteur Poste et Télécom).

Il est chargé de mettre en œuvre les décisions du comité fédéral.

Il procède en son sein à l'élection de l'exécutif permanent : le secrétariat fédéral.

## Secrétariat fédéral

Exécutif permanent, dont le secrétaire général et le trésorier.

Composé de trois secrétariats fonctionnels : Poste, Télécom, généraliste (formation, information, trésorerie, développement interpro)

Mandat des permanents limité à trois congrès (9 ans).